

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Année 2026-2027

Organisation des services périscolaires et extrascolaires :

- L'accueil périscolaire du matin (7h30-8h20) ;
- La pause méridienne (11h30-13h20) ;
- L'accueil périscolaire du soir (16h30-18h30) ;
 - Péri court : 16h30-17h30
 - Péri long : 17h30-18h30
- L'accueil de périscolaire du mercredi (8h-18h30) ;
- L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, avec des veillées qui peuvent durer jusqu'à 21 h 30, une nuitée en juillet et un forfait deux jours en août.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire	Périscolaire	//////	Périscolaire	Périscolaire
École	École	Accueil de périscolaire du mercredi 3 / 11 ans (8h-18h30)	École	École
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
École	École		École	École
Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

ORGANISME ORGANISATEUR

Mairie de Champagnier

Adresse : Place de l'église 38800 CHAMPAGNIER

Tél : 04 76 98 08 83

Email : mairie@champagnier.fr

Service animation

Espace des 4 vents, 3 chemin du Gal 38800 CHAMPAGNIER

06 71 26 40 96

enfance.jeunesse@champagnier.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour les nouveaux enfants, les inscriptions pour l'année **2026/2027** s'effectuent via le portail web Berger Levrault Enfance (B.L.Enfance) en suivant ce lien : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieChampagnier38800/accueil>
Téléchargez la fiche sanitaire de liaisons (disponible sur l'accueil du portail). Tous les documents demandés devront nous être renvoyés complétés et signés (documents au format PDF et image au format jpeg) au plus tard **le vendredi 3 juillet 2026** sur la boîte mail : enfance.jeunesse@champagnier.fr.

Rencontre avec présentation du service le mardi 9 juin de 17h30 à 19h30 au service animation (3 chemin du Gal).

Pour les enfants déjà scolarisés sur l'école de Champagnier, vérifiez les informations de votre compte sur le portail web BL enfance et transmettez via le logiciel la nouvelle fiche sanitaire de liaisons (valable seulement une année scolaire) et les documents à renouveler (**attestation d'assurance scolaire/extrascolaire et quotient familial...**) pour la rentrée scolaire **2026/2027** au plus tard **le vendredi 3 juillet 2026**.

Pour les enfants en situation de handicap, merci de prendre contact avec le service animation afin d'examiner les aménagements éventuels à prévoir. Les enfants en situation de handicap sont accueillis sans discrimination, dans la limite des aménagements possibles, avec le soutien du PRHEJ si besoin.

TOUT DOSSIER INCOMPLET BLOQUERA L'ACCES AU PLANNING DE RESERVATION D'ACTIVITES.

Liste des documents à fournir à l'inscription ou à mettre à jour

	Quel documents	Où le trouver	Date limite de transmission
OBLIGATOIRE POUR TOUS	Fiche sanitaire signée et dûment remplie	Disponible sur le portail web Cliquez ici	Le vendredi 3 juillet 2026
	Photocopie du carnet de santé	Carnet de santé de l'enfant, pages des vaccinations	
	Attestation de quotient familial	Demande auprès de la CAF, de la MSA, ou auprès d'impots.gouv.fr	
	Attestation de l'assurance SCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE	Demande à faire auprès de votre assureur	Le lundi 1^{er} septembre 2026
Divorce	Modalité de garde du ou des enfant(s)	Une copie du jugement	Le vendredi 3 juillet 2026
Séparation	Modalité de garde du ou des enfant(s)	Un courrier signé des 2 parents	
Allergie	PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	Une copie du document de PAI	

Acceptation du règlement intérieur

Pour que l'accueil de votre enfant se déroule dans un climat de confiance, de compréhension et de disponibilité, il est impératif de lire, de respecter et de faire respecter le présent règlement intérieur **en ligne sur le site** : [Cliquez ici](#).

Modification et validation des données

Avant la rentrée et en cours d'année, **les parents doivent vérifier les informations en ligne sur le site** : [Cliquez ici](#), **modifier directement toute information erronée et avvertir le service animation de toute modification nécessitant l'intervention du service.**

Tarification [Cliquez ici pour télécharger les tarifs](#)

Les tarifs des différentes prestations municipales sont fixés par délibération du conseil municipal. Les tarifs sont établis en fonction des ressources financières de la famille selon le QF CAF ou autre régime et selon la formule municipale de calcul en vigueur. Sans justification des revenus (**QF ou le dernier avis d'imposition**), les prestations seront facturées au prix maximum des tarifs en vigueur.

Une mise à jour de **ce justificatif de revenus sera demandée à chaque rentrée scolaire et chaque début du mois de février** ; charge aux familles de fournir également un justificatif à jour après chaque changement de situation familiale.

Un justificatif d'absence pour raison médicale devra être fournis dans les 72 heures après le jour d'absence. Passé ce délai, aucune rétroactivité ne sera possible.



Fermeture du service animation :

Le lundi 31 août 2026 (réunion de l'équipe pédagogique), **Pas de périscolaire du matin le 1^{er} septembre 2026**, **le 11 novembre 2025** (l'armistice), **du 19 décembre 2026 au 3 janvier 2027** (vacances de Noël), **le 29 mars 2027** (pâques), **du 06 au 09 mai 2027** (pont de mai), **le 17 mai 2027** (pentecôte), **le 14 juillet 2027** (fête nationale), **du 01 au 21 août 2027** (vacances d'été).



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère

